

Strasbourg, 10 octobre 2008

Greco (2008) 17F Révisé

39^{ème} Réunion Plénière du GRECO
(Strasbourg, 6-10 octobre 2008)

DECISIONS

Lors de sa 39^{ème} Réunion Plénière (Strasbourg, 6-10 octobre 2008), le Groupe d'Etats contre la corruption (GRECO) :

1. adopte l'ordre du jour tel qu'il figure dans le Rapport de synthèse de la réunion (Greco (2008) 18F) ;

Informations

2. prend note des informations fournies par le Président, les Délégations et le Secrétaire Exécutif (cf. le Rapport de synthèse de la réunion - Greco (2008)18F) ;
3. prend note des explications fournies par la délégation italienne concernant la suppression du Bureau du Haut Commissariat italien contre la Corruption ;

Troisième Cycle d'Évaluation

4. adopte le Rapport d'Évaluation du Troisième Cycle sur la Lettonie (Greco Eval III Rep (2008) 1F – Thèmes I et II) ;
5. note avec satisfaction que les autorités de la Lettonie autorisent la publication du rapport mentionné à la décision 4 ci-dessus ;
6. note que les visites d'évaluation du Troisième Cycle de la Lituanie (dates fixées : 26-31 janvier), « l'ex-République yougoslave de Macédoine », la Bulgarie, l'Allemagne, Malte, la Roumanie, Chypre, l'Irlande, la Croatie, la Grèce, la Turquie et la Hongrie (chronologie du Deuxième Cycle) seront programmées en 2009 et que le Secrétariat contactera individuellement les membres concernés en ce qui concerne les délais de soumission des réponses aux questionnaires ainsi que les dates de la visite ;

Premier et Deuxième Cycles d'Évaluation conjoints

7. adopte le Rapport d'Évaluation des Premier et Deuxième Cycles conjoints sur Monaco (Greco Eval I/II Rep (2008) 1F) ;
8. invite les autorités de Monaco à autoriser, dans les meilleurs délais, la publication du rapport mentionné à la décision 7 ci-dessus ;

Procédure de Conformité des Premier et Deuxième Cycles conjoints

9. adopte le Rapport de Conformité des Premier et Deuxième Cycles conjoints sur l'Azerbaïdjan (Greco RC-I/II (2008) 4F) ;
10. invite les autorités de l'Azerbaïdjan à autoriser, dans les meilleurs délais, la publication du rapport mentionné à la décision 9 ci-dessus ;

Procédure de Conformité du Deuxième Cycle

11. adopte le Rapport de Conformité du Deuxième Cycle sur le Portugal (Greco RC-II (2008) 2F) ;
12. invite les autorités du Portugal à autoriser, dans les meilleurs délais, la publication du rapport mentionné à la décision 11 ci-dessus ;

13. adopte l'Addendum au Rapport de Conformité du Deuxième Cycle sur la Pologne (Greco RC-II (2006) 5F Addendum) ;
14. invite les autorités de la Pologne à autoriser, dans les meilleurs délais, la publication de l'Addendum mentionné à la décision 13 ci-dessus ;

Echanges de vues

15. tient un échange de vues avec Mme Huguette LABELLE, Présidente du Conseil d'administration, *Transparency International* (TI) ;
16. tient un échange de vues avec Mme Brigitte STROBEL-SHAW, Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDD) ;

Tour de table

17. tient un tour de table sur la Convention civile sur la corruption (STE 174) ;

Prochaine réunion du Bureau

18. demande au Bureau de discuter, à sa prochaine réunion, de la politique à adopter quant aux informations qu'un Etat concerné soumet à un stade trop tardif de la procédure, et dont la prise en compte n'a plus été possible dans le projet de rapport de conformité avant sa transmission à la plénière ;
19. demande au Bureau d'examiner, à sa prochaine réunion, la possibilité de tenir un tour de table sur le thème du « repentir réel » lors d'une prochaine réunion plénière du GRECO ;

Calendrier des prochaines réunions

20. note que le Bureau tiendra sa 46^{ème} réunion à Strasbourg, le 7 novembre 2008 ;
21. décide de tenir sa 40^{ème} Réunion Plénière à Strasbourg, du 1^{er} au 5 décembre 2008 ;
22. prend note des dates proposées pour les réunions plénières en 2009 (Greco (2008) 16).